

zone de l'heure de l'Est (ou 75^{ème} méridien) de cinq heures en retard sur Greenwich; la zone de l'heure Centrale (ou 90^{ème} méridien), 6 heures en retard; la zone de l'heure des Montagnes (ou 105^{ème} méridien), 7 heures en retard; la zone de l'heure du Pacifique (ou 120^{ème} méridien), 8 heures en retard et la zone de l'heure du Yukon (ou 135^{ème} méridien), 9 heures en retard sur Greenwich. Les bornes de ces zones sont consignées aux statuts de plusieurs provinces et territoires et indiquées sur la carte.

Comme il a déjà été dit, puisque les tableaux donnent l'heure solaire moyenne pour les cinq latitudes mentionnées, correction doit être faite, d'après les instructions qui suivent, pour changer ces heures en heures légales ou de chemins de fer des cités et villes situées dans les latitudes respectives.

Instructions.—Pour trouver l'heure légale du lever et du coucher du soleil à un certain endroit un certain jour, trouvez d'abord dans la liste ci-bas, la latitude approximative de la position de l'endroit par rapport à l'une des cités énumérées dans la liste, et la correction, en minutes, qui suit le nom. Trouvez ensuite au tableau mensuel l'heure du lever et du coucher à la latitude et au jour désirés et faites la correction.

44°	46°	48°	50°	52°
min.	min.	min.	min.	min.
Barrie.....+17	Charlotte-	Port-Arthur...+57	Brandon.....+40	Calgary.....+36
Brantford.....+21	town.....+13	Victoria.....+13	Indian Head. - 5	Edmonton.....+34
Chatham.....+29	Fredericton..+26		Kamloops.....+ 2	Prince-Albert..+ 4
Goderich.....+27	Montréal.....- 6		Kenora.....+18	Saskatoon.....+ 6
Guelph.....+21	Ottawa.....+ 3		Medicine Hat.-22	
Halifax.....+14	Parry Sound..+20		Moosejaw.....+ 2	
Hamilton.....+20	Québec.....-15		Moosomin.....+40	
Kingston.....+ 6	Sherbrooke...-12		Nelson.....-11	
London.....+25	Saint John...+24		Portage-la-	
Orillia.....+18	Sydney.....+ 1		Prairie.....+33	
Owen Sound....+24	Trois-Rivières-10		Regina.....- 2	
Peterboro.....+13			Vancouver....+12	
Port Hope.....+14			Winnipeg.....+28	
Stratford.....+24				
Toronto.....+18				
Windsor.....+32				
Woodstock.....+23				
Yarmouth.....+24				

Exemple.—Trouvez l'heure du lever à Owen Sound, de même qu'à Regina, le 11 février. Dans la liste ci-dessus, Owen Sound est sous "44⁰⁰", et la correction est +24 minutes. Au tableau inséré entre les pages 00 et 00, l'heure du lever le 11 février à la latitude 44° est 7 h. 05; ajoutez 24 minutes et vous avez 7 h. 29 (heure légale de l'Est). Regina est sous "50⁰⁰", et la correction est—2 minutes. D'après le tableau l'heure est 7 h. 18; en lui soustrayant 2 minutes vous trouvez que l'heure du lever est 7 h. 16 (heure légale des Montagnes).

Section 7.—Les sécheresses au Canada occidental.

Un article sur ce sujet par A. J. Connor, du Service météorologique du ministère de la Marine, avec graphiques et tableaux montrant la précipitation et l'influence des taches solaires dans les Provinces des Prairies, a paru dans l'Annuaire de 1933, pp. 48-60.

Section 8.—Heure légale et ses zones au Canada.

Un résumé, d'après l'étude "Heure légale et ses zones au Canada", par C. C. Smith, de l'Observatoire du Dominion, Ottawa, avec une carte descriptive, a paru dans l'Annuaire du Canada de 1934-35 (pp. 52-55).